



## **SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023**

Annexe n° B2023-67-SEDIFau procès-verbal

Objet : Convention de déversement temporaire des eaux de chantier - Diagnostic du forage Camille Desmoulins à Issy-les-Moulineaux

---

### **LE BUREAU,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en sa partie législative, les articles L. 1311-1, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la délibération n° 2023-16 du Comité du 29 juin 2023 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu la délibération n° 2022-18 du Comité du 15 décembre 2022 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2032,

Considérant la nécessité, pour réaliser un diagnostic du forage Camille Desmoulins situé à Issy-les-Moulineaux, de rejeter dans le réseau d'assainissement plus de 3 000 m<sup>3</sup> d'eau de chantier pendant la période d'analyse,

Considérant que ce rejet doit faire l'objet d'une convention de déversement temporaire des eaux de chantier dans le réseau d'assainissement communal, afin de permettre notamment le recouvrement des redevances afférentes,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

### **DELIBERE**

Article 1 approuve la passation de la convention de déversement temporaire des eaux de chantier dans le réseau d'assainissement communal dans le cadre du diagnostic du forage Camille Desmoulins à Issy-les-Moulineaux, à conclure entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, le Département des Hauts-de-Seine et leurs opérateurs respectifs, la Société Seine Ouest Assainissement, et la Société des Eaux de Versailles et de Saint Cloud, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne et le SEDIF,

Article 2 approuve le versement des redevances d'assainissement correspondantes fixées par les autorités organisatrices, ainsi que des frais de gestion à la société Seine Ouest Assainissement d'un montant de 304,90€ H.T./mois,

Article 3 autorise la signature de ladite convention ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

Article 4 dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget des exercices 2023 et suivants.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
publiée sur le site internet du SEDIF et  
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris le :

**18 SEP. 2023**



Pour le Président et par délégation,  
L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI  
Ancien Ministre  
Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal  
administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date  
de sa publication.

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LM/ 136801

**BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023**

Le vendredi 15 septembre 2023 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 10 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le jeudi 7 septembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
 M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,  
 M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
 M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,  
 M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,  
 M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,  
 M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
 M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
 M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,  
 M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

**ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :**

M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,

**ABSENTS-EXCUSES**

M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,  
 M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,  
 Mme FRANCKET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,  
 Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol,  
 Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

Et a participé Monsieur CAMBON, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Bureau :**

- a désigné M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



1923

100 ANS

2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET